

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 septembre 2022

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-09-19-BD-11 :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montigny-lès-Metz: approbation de la modification n°4.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 et mis en révision le 3 juillet 2017,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2017,
VU la délibération du Bureau en date du 24 janvier 2022 justifiant l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du secteur Sud-Blory - La Horgne,
VU l'arrêté PT n° 02/2022 du Président de Metz Métropole en date 28 janvier 2022 engageant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montigny-lès-Metz,
VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n° 03/2022 du 5 avril 2022 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 4 du PLU de Montigny-lès-Metz,
VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 22 mars 2022 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification,
VU les avis formulés par les personnes publiques associées,
VU la notice de présentation du projet de modification ci-annexé (annexe 2),
VU le projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Montigny-lès-Metz (annexe 3),
VU le rapport d'enquête, l'avis motivé et les conclusions du commissaire enquêteur remis à Metz Métropole le 10 juin 2022 ci-annexés (annexe 4),
CONSIDERANT le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à la Métropole,
CONSIDERANT les observations formulées par les personnes publiques associées (PPA) et le

public (figurant en annexe 1 de la présente), qui ne sont pas de nature à faire évoluer le projet de modification tel que soumis à enquête publique,
CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve, ni recommandation du Commissaire enquêteur sur le projet,

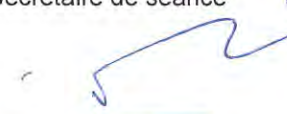
APPROUVE la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Montigny-lès-Metz telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Montigny-lès-Metz et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Metz, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20220919-2022-09-DB11-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DB11
Date de décision : lundi 19 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montigny-lès-Metz : approbation de la modification n°4
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220919-2022-09-DB11-DE
Document principal :

Historique :

22/09/22 16:23	En cours de création	
22/09/22 16:24	En préparation	Catherine DELLES
22/09/22 17:08	Reçu	Catherine DELLES
22/09/22 17:09	En cours de transmission	
22/09/22 17:11	Transmis en Préfecture	
22/09/22 17:16	Accusé de réception reçu	